

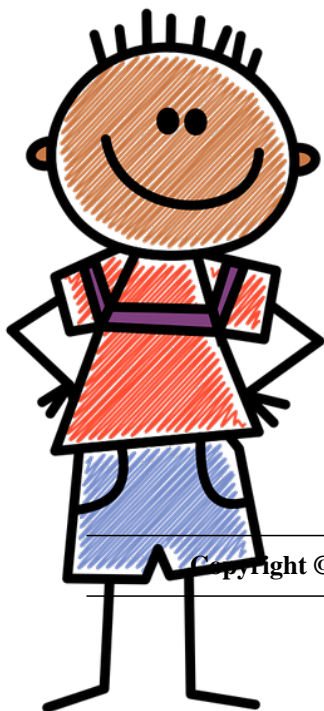
<https://ash-ain.circo.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article657>



Le langage : définition

- Ressources pédagogiques - Fonctions cognitives - Le langage -

Publication date: jeudi 27 avril 2023



Copyright © Service de l'école inclusive - Tous droits réservés

Les fonctions langagières regroupent des habiletés divisées en 2 catégories : les habiletés réceptives (comprendre le langage parlé et écrit) et les habiletés expressives (parler et écrire).

Le langage oral

- Les habiletés réceptives correspondent au décodage des mots et à la compréhension de phrases.
- Les habiletés expressives correspondent à la dénomination, l'articulation, la fluence verbale, l'intonation, et la gestion de la syntaxe et de la grammaire.

Le langage écrit

On différencie les capacités de lecture des capacités d'écriture.

- La lecture correspond à la capacité à décoder des mots grâce à deux voies distinctes.
- La lecture du mot par découpage en graphèmes (plus petite unité de lettres qui forment un son) que vous traduisez en sons. Vous décidez les mots nouveaux de cette façon.
- La reconnaissance du mot par sa forme globale et le contexte (la phrase). C'est la voie qu'utilise un lecteur compétent avec une lecture fluide et rapide par reconnaissance instantanée du mot lu. Vous lisez les mots irréguliers de cette façon.
- L'écriture correspond à la maîtrise de l'orthographe et des règles de grammaire. Elle concerne également la maîtrise de la syntaxe, de la ponctuation, l'organisation du texte, et l'utilisation d'un vocabulaire adéquat.